

FICHE DE POSTE

Animateur(rice) d'accueil de loisirs, Mercredis Jeunesse et Pause Méridienne

POSTE	AGENT
Grade : Catégorie : C Fonction Supérieur Hiérarchique : le Directeur d'accueil de loisirs	Nom/Prénom : Date d'entrée sur le poste : Temps de travail : Diplômes / Niveau d'études : BAFA ou équivalent CQP animateurs(trices) CAP AEPE (Petite Enfance)

MISSIONS ET ACTIVITÉS

Missions :

- Accueillir et animer en direction du public enfant âgé de 3 à 11 ans
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants au sein de l'accueil et lors de toutes sorties
- Élaborer des projets d'animation en cohérence avec le projet pédagogique et le projet éducatif de la collectivité
- Favoriser les relations avec les familles
- Participer à des temps de formation

Activités du poste :

- Animer les temps de vie quotidienne de l'enfant en tenant compte de ses besoins, de son rythme et de ses attentes
- Proposer et renseigner les fiches d'animation
- Proposer des temps d'animation en relation avec le projet pédagogique et la spécificité du temps d'accueil
- Aménager les locaux afin de les rendre fonctionnels et conviviaux
- Participer à des temps de formation et des réunions de préparation et de bilan
- Respecter à des temps de formation et des réunions de préparation et de bilan
- Transmettre les informations aux familles et au directeur de l'accueil

COMPÉTENCES

Compétences Requises :

- *Techniques d'animation et d'encadrement*
- *Techniques d'observation et d'écoute*
- *Connaissance de la législation et réglementation relatives au public enfant*
- *Capacité à s'auto-évaluer*
- *Capacité à gérer les situations d'urgence ou problématique*

SITUATION DE TRAVAIL ET CONDITIONS D'EXERCICES

Autonomie et responsabilité :

- Autonomie dans l'organisation du travail
- Garant de l'image de la collectivité
- Sens des relations humaines et du travail en équipe,
- Sens de l'écoute
- Organisation, méthode et rigueur,
- Sens du partage des compétences et connaissances,
- Disponibilité requise,

Nuisances identifiées au poste de travail / Risques professionnels encourus :

- Risques physiques : agression d'utilisateurs, bruits...

Moyens techniques :

- Mise à disposition Du matériel pédagogique.

Conditions d'exercices :

Lieu : Les écoles de la Ville

Jours et horaires de travail effectués par l'agent :

Vacances scolaire : du lundi au Vendredi de 7h00 à 17h00.

Mercredis Jeunesse : les mercredis de 7h00 à 17h00 pendant les périodes scolaires et

Pause Méridienne : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h00 pendant les périodes scolaires et